

SESSION SPÉCIALE 2023 : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL NATIONAL

Lors de la session spéciale, le Conseil national délibérera sur divers objets importants pour la promotion et la protection des enfants et des jeunes. C'est avec plaisir que nous indiquons ci-dessous les positions et les recommandations de la Fondation Pro Juventute concernant certains de ces objets.

Postulat CSEC-N (23.004) : Protection face aux fonctionnalités supplémentaires des jeux vidéo (microtransactions)

A l'ordre du jour le 3 mai



- **Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport dans lequel il montrera quels différents types de microtransactions présentent notamment un danger en termes de dépendance et de comportements addictifs. Le cas échéant il indiquera par quels moyens la Confédération pourrait lutter contre ce danger.**
- **Pro Juventute recommande de suivre la majorité de la commission et d'accepter le postulat.**

Motif : de nombreux jeux vidéo populaires sont initialement proposés gratuitement, mais génèrent de l'argent via ce que l'on appelle des microtransactions ("achats in-app"). Ces microtransactions visent directement les enfants et les adolescents par le biais de petits montants apparemment inoffensifs. Ainsi, quelques clics peuvent rapidement se transformer en plusieurs centaines de francs de dettes. Pour y parvenir, les monnaies sont dissimulées dans le jeu, il n'y a pas de vue d'ensemble des coûts et les règles du jeu ou les mécanismes sont sans cesse modifiés. Les enfants nous disent qu'ils ne savent souvent pas combien d'argent ils ont dépensé pour un jeu.

Des astuces psychologiques sont également utilisées pour inciter les (jeunes) clients à payer : ainsi, de nombreux jeux sont dotés de barrières artificielles (p. ex. temps d'attente ou difficultés presque insurmontables) qui augmentent fortement la probabilité de dépenser de l'argent. Mais on achète aussi souvent des objets dans le jeu pour se créer des avantages par rapport aux autres joueurs (qui ne paient pas) (ce qu'on appelle "pay to win"). Pour l'industrie des jeux vidéo, cela en vaut la peine, puisque 80% du chiffre d'affaires de la branche est réalisé avec des jeux "gratuits".

Certes, les parents ont une part de responsabilité dans la protection de leurs enfants et adolescents. Mais pour qu'ils puissent assumer cette responsabilité, il est impératif qu'ils soient informés de l'existence de microtransactions. Dans ce contexte, Pro Juventute salue l'approfondissement de la problématique des microtransactions dans le cadre de l'examen de la loi sur la protection des jeunes face aux médias ([20.069](#)).

Merci beaucoup pour votre attention et votre soutien envers notre cause en faveur des enfants et des jeunes en Suisse. Nous nous tenons personnellement à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous entretenir avec nous (Lulzana Musliu, +41 44 256 77 40 ou lulzana.musliu@projuventute.ch).

